Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

ACTUALITES

2024 – n°9 15 mai 2024

GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL ET DE SA FORMATION SPECIALISÉE SSCT DU SCL

RÉUNION DU 24 AVRIL 2024

La **CFDT** était représentée par Jean-Michel **Combes** (L34), Ingrid **Taco** (L35) et Aurélie **Léveil** (L35).

Ce groupe de travail a été consacré aux sujets suivants :

- **Point sur l'organisation scientifique du service dans le cadre des chantiers relatifs à sa réorganisation**
- **Point sur l'activité au profit de la DGAL**
- **Semaine en quatre jours – Expérimentation au SCL**
- **Point sur la situation budgétaire**
- **Questions diverses**

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s´enquiert de l'existence de déclaration liminaire. Il n'y en a aucune.

POINT SUR L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU SERVICE DANS LE CADRE DES CHANTIERS RELATIFS À SA RÉORGANISATION

Lors du comité stratégique (COSTRAT) qui s'est déroulé le 15 avril avec les 3 Directions Générales (Douane, DGCCRF et DGAl), le chef du SCL a présenté le **projet d'une nouvelle organisation scientifique du service.**
Les Directions Générales n'ont pas émis d'objections formelles à cette proposition mais demandent des éléments complémentaires notamment sur deux points importants.

Le SCL doit donc évaluer les impacts suivants :

- Le « **sort des agents** » qui seront concernés : il faut qu'il y ait le moins d'impact humain possible.
- Les conséquences sur la **qualité de service du SCL** à leur profit en termes de domaines couverts, délais d'analyse, et impact sur les délais d'acheminement en cas de regroupement de domaines.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires

51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

La direction du SCL travaille actuellement sur les réponses à apporter aux interrogations des Directions Générales. Elle répondra également aux diverses questions qu'elles pourraient formuler suite à cette présentation du projet d'organisation scientifique du service.
Aucune date n'est fixée pour un prochain Comité Stratégique, mais le chef du SCL dit vouloir répondre le plus rapidement possible.
Un agenda sera mis en place une fois que les interrogations des Directions Générales seront levées.

La **CFDT** interpelle la direction sur la raison *in* fine de la restructuration du SCL, à savoir la recherche d'économie budgétaire comme cap et le renforcement de la capacité du SCL à répondre aux nouvelles demandes de la CCRF notamment sur les thématiques énergie/ environnement par exemple.

Le chef du SCL confirme que le SCL doit répondre aux besoins des Directions Générales et précise que les compétences des petits domaines n'ont pas vocation à disparaître mais seront intégrées dans des domaines plus vastes ne dégradant pas ainsi l'offre de service.

De plus, les Directions Générales n'ont pas émis de remarques concernant l'arrêt des **doublons de domaines** tant qu'il n'y a pas de conséquences sur le service rendu. Le chef du SCL souhaite la suppression des domaines en doublon mais est partisan de conserver une redondance uniquement sur certains domaines à forte contrainte comme les pesticides et stupéfiants.

Cette nouvelle organisation devra être financée : travaux d'aménagement, déménagement… La direction du SCL est en train d'affiner l'exercice.
Le chef du SCL précise que l'économie générale de la réforme proposée devra être positive sinon cette démarche de réorganisation du service ne serait pas acceptée.

Au regard des annonces faites, le chef du SCL fera **une « tournée » des laboratoires du SCL** pour discuter avec les agents. L'agenda, une fois organisé, sera transmis aux organisations syndicales(*).
Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, une visioconférence sera organisée pour les laboratoires des Antilles et de la Réunion.

**Depuis la réunion du24 avril, les dates de visite suivantes ont été communiquées :*
- ***14 mai, Le Havre ;***
- ***17 mai, Strasbourg ;***
- ***21 mai, Rennes ;***
- ***22 mai, Paris ;***
- ***3 juin, Marseille ;***
- ***6 juin, Bordeaux ;***
- ***7 juin, Lyon.***

La **CFDT** rappelle à la direction du SCL que certains domaines sont en sous-capacité car les Directions Générales n'envoient pas assez d'échantillons eu égard à la capacité de ces domaines (par exemple le domaine des boissons alcoolisées). Il est important que celle-ci le stipule aux Directions Générales pour mettre plus en avant les capacités analytiques et d'expertise du SCL.
Le chef du SCL en accord avec cette remarque, précise qu'il en discutera avec les Directions Générales.

Une fois que les Directions Générales auront accepté les réponses formulées par la direction du SCL, l'expérimentation de la nouvelle organisation interne (*Cf. actu 4*) sera conduite en « mode projet ».

La nouvelle organisation s'articulera autour de deux grandes fonctions :

- Les analyses
- L'exploitation de résultats d'analyses

Le chef du SCL souligne la pertinence de rassembler et maximiser l'utilisation du matériel existant au SCL. Il rappelle également que l'objectif est de servir au mieux les Directions Générales avec une organisation adaptée et un coût moins élevé.
Cette **expérimentation**, prévue pour une durée **de six mois à un an**, se déroulera dans deux laboratoires (Rennes et Strasbourg) qui fonctionnent déjà partiellement selon cette nouvelle organisation. Quelques aménagements seront à prévoir, afin de voir si celle-ci est cohérente. Le chef du SCL annonce qu'il n'y aura pas de financement supplémentaire pour la mise en place de cette expérimentation.

Elle a pour objectif de :

- Réfléchir sur l'organisation des unités techniques
- Regarder si cette démarche fonctionne et si elle est duplicable aux autres laboratoires.

Le chef du SCL précise que des discussions avec les laboratoires qui expérimentent et les organisations syndicales auront lieu. La direction du SCL n'est pas fermée à l'idée qu'un questionnaire de type KARASEK soit transmis aux agents des laboratoires et admet que ce processus ne peut fonctionner que si tout le monde donne son avis, que ce soit en amont ou en aval. Ce questionnaire sera à construire avec les organisations syndicales.

Le chef du SCL affirme qu'il n'y aura pas d'effectifs supplémentaires suite à cette nouvelle organisation.

Il termine ce point en précisant qu'il ne s'agit pas d'une recherche de profit comme cela pourrait se faire dans le privé. Il ne souhaite pas que cette nouvelle organisation provoque de nouveaux risques psychosociaux (déjà assez nombreux) liés à un manque d'autonomie.
Avec les responsables d'établissement, ils ont bien conscience des difficultés et ont déjà pointé les avantages, les inconvénients et les risques conceptuels. Le schéma de la nouvelle organisation se construira au fur et à mesure.

Ce nouveau schéma organisationnel qui reste encore très flou inquiète la CFDT sur plusieurs aspects. Tout d'abord parce qu'il risque d'induire une perte de compétence et une démotivation des agents. D'autre part, la CFDT note que ce schéma peut faire émerger deux niveaux d'agents.
Pour la CFDT la force et la réactivité du SCL résident notamment dans l'implication de son personnel, et sur l'analyse complète d'un échantillon plutôt que sur un travail en mode segmenté.

En outre, le manque chronique de dotation du SCL dont l'utilité auprès de la Douane et de la DGCCRF n'est plus à démontrer, ne doit pas amener à une restructuration purement comptable du service.

La CFDT regrette que le SCL ait attendu que les 3 DG exigent de lui un rapport relatif à l'impact sur les agents avant validation du projet pour commencer à l'envisager, alors que la CFDT n'a eu de cesse de l'alerter sur ce sujet depuis de nombreuses instances, en vain.
Le dialogue social ne se résume pas à la tenue d'instances officielles mais doit intégrer une écoute attentive des revendications syndicales et une acceptation du suivi de leurs recommandations lorsque celles-ci tombent de sens comme c'est le cas ici.

Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

POINT SUR L'ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA DGAI

La convention avec la DGAl a été signée le 15 avril 2024 lors du comité stratégique.
Elle est composée de deux parties :

- Une première partie générale : stratégie associée à la gouvernance
- Une deuxième partie technique : modalités et volumétries

Le chef du SCL rappelle que si le nombre d'échantillons envoyés pour analyse est en deçà du plafond prévu dans cette convention, les analyses seront gratuites. Par contre, si le nombre est supérieur au plafond, alors la DGAl devra payer les analyses.

Le chef du SCL évoque l'outil informatique DGAl SIGAL et explique que tous les « Plans » ne sont pas « Sigalisés » mais que pour ceux qui le sont, cela fonctionne bien. La transmission des données vers SIGAL se fait correctement, il n'y a pas d'envoi de rapport d'analyses. Il précise également que pour la DGAl, les délais analytiques sont plus brefs et leur suivi est plus formalisé que pour la DGCCRF.
Suite au déploiement retardé de Prélèv'info, la DGAl essuie un retard important dans les prélèvements d'échantillons. Un rattrapage sera fait, le SCL devra donc réaliser le quota d'analyse sur les mois restants de l'année, une importante charge de travail est donc à prévoir pour les laboratoires concernés.

La DGAl, intégrée dans la gouvernance du service, participera aux comités stratégiques (deux par an) **et au comité de suivi** (un par an). La convention, d'une durée de quatre ans, sera revue dans deux ans pour permettre de l'intégrer en tant que direction de rattachement.

La **CFDT** pose la question des demandes d'analyse de pesticides de la part de la DGAl avec un domaine actuellement en grande difficulté. Le chef du SCL admet que c'est un gros sujet de préoccupation car, pour le moment, le SCL ne répond pas aux besoins de la DGAl concernant les analyses de pesticides. Les causes sont diverses et ne concernent pas uniquement le matériel. Il convient de résoudre ce problème et de faire remonter en compétence ce domaine.

SEMAINE EN QUATRE JOURS – EXPÉRIMENTATION AU SCL

Le chef du SCL explique vouloir inscrire le SCL dans les travaux menés par le Secrétariat Général et que la direction du SCL n'est pas opposée à cette expérimentation. En effet, les agents pourraient être intéressés par ce dispositif soit pour réduire leurs déplacements, soit parce que leur fonction ne permet pas de télétravailler.

La direction du SCL admet avoir identifié des difficultés sur la mise en place de ce dispositif. Effectivement, pour les agents travaillant 38h30 par semaine cela conduirait à des journées de travail de plus de 10h. Le compromis serait de faire une semaine de 5 jours avec augmentation du volume horaire et une semaine de 4 jours avec diminution du volume horaire pour rester dans la limite légale de 10h de travail.
Le chef du SCL rappelle le cumul est possible entre le télétravail et la semaine en 4 jours.

La CFDT a fait part de ses réticences sur la mise en place de la semaine de 4 jours. Elle s'est montrée très réservée et prudente, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la santé des agents impactés par l'intensification du travail prévisible, qui posera nécessairement des problématiques de sécurité des agents en laboratoires.

En outre, la CFDT redoute des conséquences sur le collectif de travail. Elle s'interroge aussi sur les modalités de sortie du dispositif pour un agent ayant fait le choix d'y adhérer.

Pour la CFDT ce dispositif pourrait davantage présenter un intérêt pour le personnel du l'unité de direction que pour les agents en poste dans les laboratoires.

En tout état de cause, sur ce sujet, la CFDT veillera à ce que cette expérimentation dans tous les services soit menée dans un cadre de concertation, avec des évaluations intermédiaires, et un bilan avec les représentants du personnel. La CFDT est attachée également au respect du principe de volontariat : chaque devant être libre de choisir d'y participer ou non. En outre, pour la CFDT il convient de respecter le principe de réversibilité : moyennant un délai de prévenance fixé en amont, les agents engagés dans l'expérimentation doivent pouvoir s'en retirer sans avoir à s'en justifier, et revenir à la semaine de 5 jours. Enfin, la transparence doit être de mise en amont de l'expérimentation : l'agent doit connaître précisément les conditions de cette expérimentation sur les horaires de travail, le nombre de jours de congés et de RTT et de télétravail.

POINT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

La situation budgétaire du SCL est compliquée. Le chef du SCL explique qu'il a fait le choix d'établir des **mesures de précaution** pour tenir compte des contraintes suivantes :

- D'importants surcoûts des énergies, fluides et autres produits consommables,
- Un report des dépenses qui n'a pas été anticipé fin 2023,
- La prise en charge des frais d'aménagement du laboratoire des Antilles : sur ce point le SCL n'est pas, à ce jour, en capacité de financer le déménagement du laboratoire.

Pour pallier ces contraintes, certaines opérations sont suspendues (maintenance des appareils, déplacements, formations, développements, …) pour pouvoir dégager des crédits de fonctionnement.

Pour 2024, le chef du SCL a formulé au Secrétariat Général plusieurs demandes :

- La prise en charge de l'aménagement et du déménagement du laboratoire des Antilles,
- Une augmentation du budget à concurrence du surcoût des différentes énergies,
- Et une enveloppe pour les investissements prévus au SCL.

À ce jour, Le Secrétariat Général en a pris acte mais n'a pas formulé de réponse. Le SCL aura peut-être plus d'information dans les mois à venir mais dans l'attente les budgets sont très contraints.

Une réunion devrait se dérouler avec le Secrétariat Général pour discuter des besoins du SCL sur la campagne 2025-2027. Le chef du SCL évoquera entre autres :

- Le coût de la réorganisation,
- Les travaux pour aménager le 6ème étage du laboratoire de Paris pour permettre l'accroissement de l'activité « Stupéfiants ».

Cfdt:

CCRF & LABORATOIRES

Le chef du SCL termine ce point en précisant que pour le laboratoire des Antilles, tout est validé et que plus rien ne s'oppose au commencement des travaux qui devraient durer six mois.
Comme le SCL n'est pas en capacité, pour 2024, de financer le déménagement du laboratoire des Antilles, il peut y avoir un report de celui-ci en début d'année 2025.

Pour la CFDT cette situation de crise budgétaire au SCL est inédite, et particulièrement inquiétante pour l'avenir du SCL. Si le SCL veut sauver sa peau, il faut lui donner les moyens d'assurer les missions que les 3 Directions générales lui confient. La CFDT ne comprend pas que Bercy ne mesure pas la gravité de la situation et ne cherche pas à assurer un avenir au SCL en apportant des perspectives de garanties financières pour l'après 2024. Bien que la CFDT ait conscience que les caisses sont vides, et que les économies drastiques imposées dans tous les services sont une contrainte majeure, il faut pouvoir donner des moyens dans un avenir proche au SCL.

QUESTIONS DIVERSES

- **Fermeture de laboratoires :**

La CFDT a demandé si le sujet de fermeture d'un ou plusieurs laboratoires était toujours d'actualité étant donné qu'il n'a pas été évoqué dans le premier point de l'ordre du jour.
Le chef du SCL explique qu'avec l'organisation du service proposée il y aura :
- Une diminution du nombre de domaines,
- et un regroupement et une densification des domaines (fin des doublons).

Une fois que les Directions Générales auront acté les réponses apportées par le SCL concernant leurs interrogations à ce sujet, alors la direction du SCL répondra quant à la fermeture d'un ou plusieurs laboratoires.

En écho au compte-rendu des discussions autour du point 1 de l'ordre du jour, la CFDT regrette que le chef du SCL botte en touche sur cette question alors qu'il s'agit bien là de la principale inquiétude des agents exprimée depuis plusieurs mois ! La CFDT craint que cette information ne soit donnée lorsque tout aura été décidé sans qu'aucune marge de manœuvre ne puisse être envisageable pour enrayer la dynamique.

- **Formations :**

Une organisation syndicale demande :
- Si les formations FS du CSAS et Validation de méthode seront maintenues étant donné que les déplacements sont stoppés pour le moment ?
- Une explication sur le tutorat « MERCI » .

Le chef du SCL ne peut apporter de réponses en séance, il prend acte de la demande et transmettra à la responsable RH.

- **Responsables d'établissement des laboratoires de Lyon et Lille :**

Le recrutement est en cours pour le laboratoire de Lyon.
Pour celui de Lille, une solution temporaire de fonctionnement est à venir.

- **Bilan Social 2023 :**

Il est demandé si le bilan social sera transmis. Le chef du SCL prend acte de la demande et transmettra à la responsable RH qui fera une réponse collective.

- **Horaires de travail au laboratoire des Antilles :**

Une élue du laboratoire des Antilles demande à la direction s'il serait possible de renégocier le fonctionnement actuel du travail en horaire fixe, car l'ensemble des agents seraient favorables aux horaires variables comme pratiqué dans l'ensemble des laboratoires du SCL.
Le chef du SCL, ne connaissant pas l'historique de ce choix en horaire fixe, précise qu'il est ouvert à la discussion.

- **Tableaux de mutation :**

Le chef du SCL indique qu'ils ont été exploités mais qu'ils ne sont pas encore publiés.

****

Une nouvelle fois, la CFDT constate la pauvreté du dialogue social au SCL, les élus étant souvent mis devant le fait accompli alors qu'ils pourraient être force de proposition en s'appuyant sur les remontées des collègues et non sur une direction parfois bien loin du quotidien des agents en laboratoire.

Les craintes du personnel ne peuvent pas être dissipées avec aussi peu d'éléments concrets et l'appui de la Douane et de la DGCCRF semble ne pas suffire à remettre le SCL à flot, ni pour garantir un accueil des agents au plus près des éventuels laboratoires fermés.

La CFDT garde espoir que les mobilisations en cours des organisations syndicales et du personnel portent leurs fruits.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information complémentaire ou nous faire remonter toute difficulté ou remarque : cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) 02 99 14 37 14

Jean-Michel Combes (L34) 04 67 04 62 68

Aurélie Léveil (L35) 02 99 14 37 14